



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MARTINIQUE  
Maison des Collectivités Territoriales  
Zac Étang Z'Abricots - BP. 1169  
97249 Fort-de-France Cédex

Tél. 05 96 70 08 86 / Fax 05 96 70 64 32  
concoursetexamens@cdg-martinique.fr

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2018 DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS —— MARTINIQUE ——

Mise à jour du 19 janvier 2018

## AVERTISSEMENT

- Le calendrier prévisionnel étant susceptible de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès du Service Concours et Examens Professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique. **Seul l'arrêté d'ouverture confirme l'organisation d'un concours ou d'un examen professionnel par le Centre de Gestion.**
- L'inscription au concours ou à l'examen professionnel et l'inscription à la préparation sont deux démarches différentes : **l'inscription à la préparation ne dispense pas de l'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre de Gestion.**
- Quand un concours est ouvert dans plusieurs voies (interne, externe et 3ème voie), il appartient aux candidats de **s'inscrire dans une ou plusieurs voies** s'il n'est pas sûr de remplir l'ensemble des conditions requises (années de service, diplômes, durée de contrat de droit privé, de mandat électif, etc.) dans une voie de concours.
- **Aucun dossier de candidature n'est instruit lors de son dépôt** au Service Concours et Examens, seul un récépissé est remis en mains propres ou posté au candidat.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

→ **Pour retirer un dossier d'inscription** vous avez la possibilité de :

- Vous préinscrire sur le site Internet du Centre de Gestion à l'adresse suivante : [www.cdg-martinique.fr](http://www.cdg-martinique.fr) (rubriques : « Vous êtes Candidat » - « Concours et Examens », « Inscription aux Concours et Examens ») ;
- Ou demander par courrier au Centre de Gestion l'expédition d'un dossier par voie postale. Vous devrez joindre impérativement à cette demande une grande enveloppe de format A4 (22,07 x 32,06 cm) autocollante libellée à vos nom et adresse, affranchie à 1, 55 €.

 **La préinscription sur Internet ne constitue pas une inscription définitive.**

→ Pour valider votre inscription, vous devez **adresser par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou déposer directement votre dossier d'inscription imprimé dûment complété, daté et signé et l'ensemble des pièces demandées au :**

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Martinique  
Maison des Collectivités Territoriales  
ZAC de l'Etang Z'Abriots - BP. 1169  
97249 FORT DE FRANCE CÉDEX**

**Service Concours et Examens (Lundi – Mardi – Jeudi de 08 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h, Mercredi - Vendredi de 08 h à 12 h).**

# SOMMAIRE

## CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>		
Assistant Socio-Éducatif .....	B	Page 3

## EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur Territorial .....	A	Page 4
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe .....	C	Page 4

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS GÉNÉRALES	PRÉINSCRIPTION	DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES 1 <sup>ÈRES</sup> ÉPREUVES
<b>ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF</b>	B	EXTERNE SUR TITRES AVEC ÉPREUVES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pour la spécialité d'Assistant de Service Social :</b> Être titulaire du diplôme d'État d'Assistant de Service Social ou titulaire d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du Code de l'action sociale et des familles ;</li> <li>▪ <b>Pour la spécialité Éducation Spécialisée :</b> Être titulaire du diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé ou titulaire d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique ;</li> <li>▪ <b>Pour la spécialité Conseil en Économie Sociale et Familiale :</b> Être titulaire du diplôme d'État de Conseiller en Économie Familiale et Sociale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur le site web du CDG : <b>Du 05 Février 2018</b> au <b>23 Février 2018</b> <b>midi (Heure locale)</b></li> <li>▪ <i>Ou demandes de dossiers d'inscription faites par voie postale :</i> <i>du 05 février 2018</i> <i>au</i> <i>16 février 2018</i> <i>au plus tard</i> <i>(cachet de la poste faisant foi)</i></li> </ul>	<b>Du 05 Février 2018</b> au <b>02 Mars 2018</b> <b>midi (Heure locale)</b>	<b>03 mai 2018</b>

# EXAMENS PROFESSIONNELS

# FILIÈRE TECHNIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS GÉNÉRALES	PRÉINSCRIPTION	DÉPÔT DES DOSSIERS	DATE DES 1 <sup>ÈRES</sup> ÉPREUVES
<b>INGÉNIEUR TERRITORIAL</b>	A	PROMOTION INTERNE	<p>L'examen professionnel est ouvert aux membres du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux justifiant de 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p> <p><i>En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.</i></p> <p><b>SPÉCIALITÉS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>« Ingénierie, gestion technique et architecture »</li> <li>« Infrastructures et réseaux »</li> <li>« Prévention et gestion des risques »</li> <li>« Urbanisme, aménagement et paysages »</li> <li>« Informatique et systèmes d'information »</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le site web du CDG : <b>Du 15 janvier 2018 au 02 Février 2018 midi (Heure locale)</b></li> <li>Ou demandes de dossiers d'inscription faites par voie postale : du 15 janvier 2018 au 26 janvier 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)</li> </ul>	<b>Du 15 janvier 2018 au 09 Février 2018 midi (Heure locale)</b>	<b>14 juin 2018</b>
<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE</b>	C	AVANCEMENT DE GRADE	<p>L'examen professionnel est ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adjointes Techniques Territoriales de 2<sup>ème</sup> Classe (échelle 3, ancienne appellation) ou,</li> <li>Adjointes Techniques Territoriales (échelle C1, nouvelle appellation au 1<sup>er</sup> janvier 2017),</li> </ul> <p>→ ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p> <p><i>Toutefois, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.</i></p> <p><b>SPÉCIALITÉS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>« Bâtiment, travaux publics »</li> <li>« Logistique et sécurité »</li> <li>« Espaces verts et naturels »</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le site web du CDG : <b>Du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 22 mars 2018 midi (Heure locale)</b></li> <li>Ou demandes de dossiers d'inscription faites par voie postale : du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 15 mars 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)</li> </ul>	<b>Du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 29 mars 2018 midi (Heure locale)</b>	<b>26 septembre 2018</b>